

Activité de l'Agence centrale des prisonniers de guerre

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1950)**

PDF erstellt am: **17.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VI. Activité de l'Agence centrale des prisonniers de guerre

Contrairement aux prévisions, l'activité de l'Agence n'a pas sensiblement diminué au cours de l'exercice écoulé. Le conflit d'Extrême-Orient et le pointage (pour le compte de la Croix-Rouge allemande), de listes contenant les noms de 56.000 ex-prisonniers de guerre dont il s'agissait de vérifier ou d'établir la dernière adresse civile, ont imposé un sérieux travail.

En outre, l'Agence fut chargée, en cours d'année, de correspondances et démarches relatives au rapatriement des enfants grecs.

Dans la plupart des Services le courrier a diminué, cependant que les enquêtes devenaient de plus en plus difficiles. De 1939 à 1945, la tâche principale de l'Agence consistait à donner des renseignements sur des prisonniers de guerre dont l'adresse était généralement connue. Il s'agit désormais de rechercher des militaires et des civils disparus depuis plusieurs années ; or, plus on s'éloigne de la fin des hostilités générales, plus ces investigations sont ardues.

En 1949, les Services de l'Agence avaient fait 15.172 enquêtes ; en 1950, ils en ont mené 16.355 (dont 8.239 pour le seul Service allemand) — soit une augmentation de 7,8% par rapport à l'année précédente.

Malgré la diversité, la complexité, et parfois l'accroissement des tâches qui incombent à l'Agence, l'effectif de ses collaborateurs réguliers a pu, en 1950, être ramené de 39 à 37, grâce à un emploi judicieux du personnel disponible.

Les Services de l'Agence sont répartis en trois catégories :

- a) Service allemand ;
- b) Service italien ;

- c) Services groupés (pour les pays autres que l'Allemagne et l'Italie).

a) SERVICE ALLEMAND

L'activité de ce Service se traduit par les chiffres suivants :

Courrier : Arrivée 33.303 plis, dont 73 % concernant des militaires.

Départ 48.407 plis, dont 65 % concernant des militaires.

Fichier : Pointages pour le Service 27.750

Pointages pour la Croix-Rouge bavaroise . . 56.000

Fiches classées 43.750

Principaux documents reçus :

- 1) listes de militaires décédés en France, aux Etats-Unis, en Norvège, aux Pays-Bas, en Tchécoslovaquie, en Pologne, en Yougoslavie et en Grèce ;
- 2) listes de prisonniers de guerre internés, de prisonniers devenus travailleurs civils, de prisonniers amnistiés, rapatriés ou décédés au Danemark, aux Philippines, en Pologne, en Tchécoslovaquie, en Yougoslavie et en URSS (selon le témoignage de camarades rentrés dans leur foyer.)

En janvier, dès que fut connue la signature par l'URSS des nouvelles Conventions de Genève, le CICR reçut de nombreuses demandes concernant des militaires disparus sur le front oriental, et au sujet d'hommes qu'il y avait lieu de croire retenus comme prisonniers en URSS ou en d'autres pays de l'Est.

Toutes les fois que les renseignements fournis paraissaient donner matière à recherches avec quelques chances de succès, une demande d'enquête était adressée à l'Alliance des Croix et Croissants-Rouges de l'URSS. Une centaine de ces demandes fut ainsi transmise chaque mois.

Aux prisonniers retenus en Yougoslavie, le Service envoya des formules, dites « messages civils ». On s'aperçut bientôt d'ailleurs, que les intéressés pouvaient écrire directement en Allemagne.

Bien que l'Agence ne reçût du Bureau officiel de Moscou aucun renseignement, le Service allemand ne cessa de questionner

ce Bureau. En outre, il envoya aux prisonniers dont l'adresse lui était connue, des milliers de cartes-réponses. Ces messages sont parvenus à destination, alors même que toute autre correspondance était rigoureusement prohibée. Quelques réponses sont arrivées à Genève.

Les cartes-réponses envoyées à des prisonniers présumés internés en Pologne, furent retournés à Genève avec l'observation que tous les ressortissants allemands avaient été rapatriés — fait reconnu exact dans 40% environ des cas traités par l'Agence.

Pendant la même période, l'Agence recevait de Yougoslavie plusieurs centaines de réponses positives à ses enquêtes. Ces réponses annonçaient soit la récente libération de prisonniers de guerre, soit la condamnation de « criminels de guerre », et la peine infligée.

Les recours en grâce, les documents à décharge et les demandes de réduction de peine ou de libération transmis par l'Agence aux Autorités détentrices ont rendu de grands services, à en juger par les nombreuses et émouvantes marques de reconnaissance dont les rapatriés et leur famille ont gratifié le CICR.

Le Service s'est occupé également de civils allemands et de « Volksdeutsche »¹ retenus ou détenus, notamment en Pologne, en Tchécoslovaquie et en Yougoslavie.

De nombreux documents, tels que témoignages à décharge, demandes de remise de peine, demandes de rapatriement d'enfants, permis d'établissement, etc., ont été transmis aux Autorités compétentes. Des organismes officiels et nombre de familles ont attesté le succès de ces démarches.

Les recherches de civils disparus en Pologne et en URSS ont rarement abouti, bon nombre de présumés disparus étant d'ailleurs rentrés en Allemagne, par leurs propres moyens.

C'est ainsi que, dans ce dernier pays, cinq ans après la fin des hostilités, il arrive encore fréquemment que les membres de familles dispersées se retrouvent, grâce aux démarches de l'Agence et au concours des *Suchdienste* de Hambourg et de Munich.

¹ Voir, ci-dessus, p. 45.

b) SERVICE ITALIEN

Ce Service a reçu 8145 plis et en a expédié 4487. Il a classé 36.480 fiches et opéré 10.394 pointages.

La nature et les conditions du travail (identification de militaires et de civils décédés) sont demeurées telles qu'elles sont exposées dans les précédents rapports annuels. Notons toutefois que les cas à élucider nécessitent des recherches de plus en plus malaisées ; les cinquante à soixante mille cas qui restent à élucider sont évidemment les plus difficiles à résoudre.

c) SERVICES GROUPÉS

Sous cette dénomination figurent tous les autres Services, dont les principaux concernent les pays suivants :

1) Autriche ; 2) Corée ; 3) Espagne, Portugal et Amérique latine ; 4) France et Union française ; 5) Grèce ; 6) Hongrie ; 7) Pays-Bas ; 8) Pologne ; 9) Roumanie ; 10) Tchécoslovaquie ; 11) URSS ; 12) Yougoslavie.

Viennent ensuite tous les pays — une trentaine environ — dont les fichiers sont encore consultés journellement, et qui comprennent les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, les divers Etats du Commonwealth britannique, etc.

Les Services groupés ont reçu 23.131 plis et en ont expédié 28.266. Ils ont constitué 7836 dossiers, dont 5346 sont maintenant classés ; 2041 ayant donné un résultat positif et 3305 un résultat négatif.

Le nombre des collaborateurs a été réduit à 11.

1) *Service autrichien.*

Ce service s'est occupé des militaires autrichiens incorporés dans la *Wehrmacht*. Son activité, semblable à celle du Service allemand, peut se résumer comme il suit :

Recherche de disparus auprès du Service de recherches allemand, ainsi que du ministère des Anciens combattants à Paris et des Croix-Rouges yougoslave et luxembourgeoise.

Enquêtes concernant des prisonniers retenus en Pologne et en Yougoslavie.

Utilisation des témoignages de prisonniers rapatriés.

Transmission de messages à des prisonniers en URSS.

Recherche de sépultures (*Kriegsgräberfürsorge*).

Notification de décès.

Recherche d'ex-prisonniers de guerre engagés dans la Légion étrangère.

2) *Service coréen.*

Créé presque aussitôt après l'ouverture des hostilités ¹, ce service se trouva d'emblée en face de tâches importantes.

Au début d'août, il reçut de la Délégation du CICR en Corée du Sud les premières fiches individuelles, dites « cartes de capture » de prisonniers nord-coréens, suivies quatre jours plus tard des premières listes nominatives de prisonniers tombés au pouvoir des forces des Nations Unies. Ces listes furent télégraphiées au ministère des Affaires étrangères à Pyongyang.

Vers la fin du mois, les Autorités nord-coréennes transmettaient par câble une liste de militaires des Nations Unies capturés. De la même source parvint le 15 septembre une seconde liste (qui fut la dernière) ; en tout 110 noms, communiqués le jour de leur réception aux autorités compétentes du pays d'origine des prisonniers.

Tels furent les débuts du Service, qui dut bientôt s'assurer la collaboration d'un traducteur coréen.

Tandis que certaines listes nominatives émanaient de la Délégation en Corée du Sud, d'autres étaient envoyées à l'Agence par l'autorité détentrice. Tous ces documents furent cotés, puis fichés en double exemplaire — opération indispensable du fait que les indications, données en coréen par les prisonniers eux-mêmes, avaient été transcrites par l'autorité militaire en anglais phonétique.

Un double ou une photocopie de chaque liste nominative a été envoyé à l'ambassade de la République démocratique

¹ Voir, ci-dessous, p. 91.

populaire de Corée à Moscou, qui accepta, par lettre du 28 septembre 1950, de la transmettre à son gouvernement.

A la fin de 1950, le Service avait reçu de l'autorité détentrice 29.690 cartes de capture établies par les prisonniers eux-mêmes, et 14.845 renseignements individuels sur listes. Il avait, en outre, communiqué 943 noms de prisonniers, par télégramme, à Pyongyang, et des listes contenant 13.902 noms à l'ambassade nord-coréenne à Moscou.

Les demandes de nouvelles concernant des militaires des Nations Unies, disparus au cours des opérations, furent d'abord transmises télégraphiquement à Pyongyang. Depuis le 10 novembre, elles ont été transcrites sur formules et envoyées au Gouvernement de la République démocratique populaire de Corée, par l'entremise de son ambassade à Moscou.

Aucune réponse ne parvint à l'Agence avant la fin de l'année.

3) *Service ibérique (Espagne, Portugal et Amérique latine).*

Ce service est intervenu dans les cas suivants :

Recherches d'Espagnols réfugiés en France au cours de la guerre civile.

Enquêtes auprès de l'Alliance des Croix et Croissants-Rouges à Moscou au sujet d'Espagnols envoyés en URSS pendant la guerre civile, et de militaires incorporés dans la « Division bleue ».

Demande à l'Organisation internationale pour les réfugiés et transmission aux familles, d'actes de décès d'Espagnols morts dans les camps de concentration allemands.

Transmission de messages entre l'Espagne, d'une part, l'Allemagne et le Japon, d'autre part.

Recherches de civils en Amérique latine.

4) *Service français.*

Ce Service s'occupe :

d'enquêtes, auprès des offices français et allemands, au sujet d'ex-prisonniers non encore rapatriés ;

de démarches auprès du Service des recherches allemand, à Berlin, et de l'Alliance, à Moscou, pour obtenir des nouvelles des

Alsaciens-Lorrains, incorporés dans la *Wehrmacht*, disparus ou présumés internés en URSS ;

de recherches semblables au sujet de militaires ayant appartenu à la Légion des Volontaires français, ayant combattu en Russie ;

de demandes auprès du Service international de recherches, à Arolsen (Allemagne), au sujet de déportés non rapatriés ;

de démarches auprès des mairies et des Croix-Rouges locales, afin d'obtenir des nouvelles ou l'adresse exacte de civils ou d'anciens prisonniers de guerre.

Le Service a reçu de nombreuses demandes au sujet de membres du corps expéditionnaire en Indochine, disparus au cours des hostilités, ou qui, depuis plusieurs mois, n'avaient plus donné de leurs nouvelles. Ces communications auraient dû, à proprement parler, être transmises à Paris, aux ministères de la Guerre ou des Anciens combattants, ainsi qu'à la Croix-Rouge française à Paris ou à Saïgon. Cependant, la plupart des correspondants du CICR déclaraient s'adresser à lui en dernier ressort ; c'est pourquoi le Service ouvrait, pour ces cas, des dossiers en double exemplaire, adressés au délégué du CICR en Indochine, à charge pour lui, soit de remettre les formules à telle organisation qu'il jugerait qualifiée, soit d'obtenir lui-même les nouvelles désirées. Quelques réponses positives furent aussitôt communiquées aux familles ; force est, toutefois, de convenir que les résultats sont hors de proportion avec les efforts.

5) *Service hellénique.*

Ce Service a reçu de très nombreuses demandes concernant des militaires et des civils qui, pour diverses raisons, avaient quitté la Grèce pendant ou après la guerre civile. Il a ouvert 2.200 enquêtes auprès de la « Démocratie de Grèce », par l'entremise du « Comité grec, Aide aux enfants » à Budapest. Il a été informé de la réception de ses envois ; chacun des messages-réponses parvenu à Genève a été pointé et enregistré.

Plus de mille messages familiaux, échangés entre les pays balkaniques (Bulgarie notamment) et acheminés par les soins

de l'Agence ont été pointés au passage, les nouveaux renseignements notés sur fiches, et les adresses complétées ou rectifiées lorsqu'il y avait lieu.

C'est dans le cadre de ce Service que s'est développée l'action relative au rapatriement des enfants grecs ¹.

6) *Service hongrois.*

Le courrier du Service hongrois a considérablement diminué par rapport aux années précédentes. Il concernait surtout des militaires de la Honved, disparus sur le front de l'Est ou internés en Yougoslavie.

Des listes transmises par l'*Ungarischer Hilfsdienst* à Munich, et contenant les noms de plusieurs milliers de militaires et de civils hongrois décédés en Allemagne, ont été enregistrées.

7) *Service néerlandais.*

Ce Service a reçu de la Croix-Rouge néerlandaise des listes de déportés et de travailleurs, disparus en Allemagne, ainsi que de militaires incorporés, de gré ou de force, dans l'armée allemande, pour la plupart disparus sur le front de l'Est, ou capturés par les forces soviétiques, ou présumés tels. Ces listes, contenant plusieurs milliers de noms, ont été pointées au fichier national, à la demande du Bureau officiel de La Haye.

Ce Service a ouvert, soit auprès de la Croix-Rouge indonésienne, soit auprès de la Délégation du CICR à Djakarta, des enquêtes au sujet de ressortissants néerlandais résidant en Insulinde. Dans presque tous les cas, ces enquêtes ont abouti à un résultat positif.

8) *Service polonais.*

Ce Service s'est occupé des tâches suivantes :

Recherche de militaires disparus au cours de la campagne de 1939.

Recherche de militaires incorporés dans la *Wehrmacht*.

Recherche d'ex-prisonniers de guerre en Allemagne, dont beaucoup ont pu émigrer sous les auspices de l'O.I.R.

¹ Voir, ci-dessous, p. 60.

Communication de décès.
Etablissement d'attestations de captivité.
Recherche de déportés civils et militaires en Allemagne.
Recherche de déportés en URSS depuis 1939.
Recherche de familles résidant dans des régions rattachées à l'URSS depuis 1945.
Recherche de familles dans le monde entier.
Attestations d'internement dans les camps de concentration allemands.

9) *Service roumain.*

Ce Service a recherché des militaires, incorporés dans la *Wehrmacht* et disparus, ainsi que des civils résidant, ou présumés résider dans les provinces rattachées à l'URSS.

Il a dû malheureusement répondre de façon négative aux ex-prisonniers de guerre roumains capturés par l'armée allemande et qui désiraient obtenir une attestation de captivité. Ces hommes avaient été, pour la plupart, internés au Stalag XVII A ; or, l'Agence n'a jamais reçu de listes de ce camp, et tous ses efforts pour se les procurer sont demeurés vains.

10) *Service tchécoslovaque.*

Ce Service s'est acquitté des tâches suivantes :

Recherche d'hommes enrôlés dans la Légion.

Transmission de messages familiaux à ceux dont l'adresse a été communiquée par les bureaux de Sidi-bel-Abbès ou de Saïgon.

Envoi en Tchécoslovaquie de documents ou de photographies, émanant de personnes déplacées ou d'émigrés volontaires. (Toute la correspondance ordinaire est renvoyée aux expéditeurs, ceux-ci pouvant donner directement de leurs nouvelles, par carte postale.)

11) *Service URSS.*

Ce Service traite en moyenne cinquante cas par mois, dont chacun nécessite de minutieux pointages au fichier. Les recherches de civils en URSS se font à l'aide de formules rédigées en

langue russe, que le Service envoie à la dernière adresse indiquée par le demandeur. Dans environ un tiers des cas, le contact a pu être établi entre membres d'une même famille, restés sans nouvelles les uns des autres depuis de nombreuses années.

12) *Service yougoslave.*

Ce Service est demeuré très actif. Il s'occupe notamment des anciens prisonniers de guerre qui avaient émigré ou qui se trouvaient dans des camps de personnes déplacées et avaient, de ce fait, perdu la trace des leurs depuis la fin de la guerre ; d'autres encore étaient recherchés par leurs parents. En outre, l'Agence recevait de Yougoslavie, d'Allemagne et d'Italie des centaines de demandes concernant des ressortissants yougoslaves qui s'étaient expatriés avant la guerre.

Comme les années précédentes, le Service a établi de nombreuses attestations de captivité.

13) Outre ces Services déterminés, l'Agence a réuni sous le titre de « *Nations groupées* » toute l'activité en faveur d'éléments nationaux d'importance très diverse. Citons à titre d'exemple, les suivants :

L'Agence a prêté son concours à la recherche d'émigrés russes dans le monde entier, ceci à la demande de parents et de compatriotes qui se trouvaient pour la plupart dans des camps de personnes déplacées en Allemagne.

Elle a recherché des *Bulgares*, présumés expatriés durant ou après la guerre, et à la demande de parents domiciliés à l'étranger, des Bulgares résidant en Bulgarie.

L'Agence s'est occupée en outre de *Suisses* qui avaient servi dans l'armée allemande ou qui s'étaient engagés dans la Légion étrangère. Le Service de recherches de l'Office international pour les réfugiés à Arolsen (Allemagne) a fait tenir à l'Agence de très nombreux documents concernant des Suisses qui résidaient en Allemagne pendant la guerre : actes de naissance, de mariage, de décès, listes de recensement établies par les municipalités, etc. Tous ces documents ont été collationnés avec les bordereaux d'expédition et transmis au Département politique fédéral, à Berne.

* * *

En plus de ces tâches multiples, qui constituent son activité traditionnelle, l'Agence a été chargée d'attributions diverses. Citons en particulier les suivantes :

DÉLIVRANCE D'ATTESTATIONS DE CAPTIVITÉ

La majorité des ex-prisonniers de guerre, admis à l'émigration sous les auspices de l'O.I.R., ont quitté l'Allemagne de 1947 à 1948. D'où la diminution graduelle du nombre des attestations de captivité.

	Attestations établies en	en 1949	en 1950	depuis 1946
Yougoslaves		1.054	605	12.038
Polonais		1.451	662	6.001
Divers		169	51	220
Totaux		<u>2.674</u>	<u>1.318</u>	<u>18.259</u>

Au cours de l'année 1950, plusieurs centaines de ces documents ont été établis à la requête des Autorités fédérales suisses, en faveur d'ex-prisonniers de guerre évadés et de civils internés en Suisse pendant la guerre.

RAPATRIEMENT DES ENFANTS GRECS ¹

Les démarches entreprises au printemps de l'année 1949, pour faciliter le rapatriement d'enfants grecs hébergés dans certains pays de l'Europe centrale et du Sud-Est européen, se sont poursuivies en 1950. On sait que l'intervention de la Croix-Rouge internationale (CICR et Ligue) fut déterminée par une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, votée à l'unanimité en novembre 1948 et confirmée l'année suivante ².

¹ Voir, ci-dessus, p. 47, et Annexe, p. 99.

² Voir *Rapport du CICR pour 1949*, p. 64.

L'Agence s'est vu confier les travaux suivants :

a) Etablissement de la liste générale des enfants réclamés :

Janvier	1 ^{re} liste en caractères grecs.	3.753	noms
Février	2 ^{me} liste en caractères grecs.	3.327	»
Mars	3 ^{me} liste en caractères grecs.	1.994	»
Avril	3 ^{me} liste en caractères latins	1.986	»
Mai	4 ^{me} liste mixte	439	»
Octobre	5 ^{me} liste mixte	441	»

b) Etablissement de listes partielles et de dossiers individuels d'enfants identifiés, à l'intention des représentants de la Croix-Rouge internationale en Grèce, et de la Mission suédoise en Yougoslavie.

c) Pointage de listes communiquées par les représentants de la Croix-Rouge internationale et par la Mission suédoise.

d) Vérification et classement des fiches individuelles, des listes et des demandes originales transmises par la Croix-Rouge hellénique.

e) Correspondance relative aux susdits travaux.

f) Pose de « cavaliers » sur les fiches des enfants reconnus comme se trouvant dans un pays d'accueil.

g) Traduction et annotation des demandes originales, rédigées en grec.

h) Etablissement de pages-répertoire pour les cinq volumes de la Liste générale en caractères grecs.

i) Préparation et classement de 10.283 pages de listes et documents divers, remis à la photocopie.

j) Transmission des volumes successifs de la liste générale aux Croix-Rouges nationales des pays intéressés.

Les dépenses engagées pour l'exécution de ces travaux ont été réglées par l'Organisation des Nations Unies comme il suit :

	Fr. s.
Fichier et archives (traitement de deux collaborateurs)	13.200,—
Dactylographie	522,50
Traductions	1.822,90
Chef de service	6.000,—
Photocopie, salaires	3.083,10
Photocopie, manutention	495,—
Photocopie, fournitures diverses	3.083,10
	28.206,60

TITRES DE VOYAGE

Dans les pays où le CICR est représenté par un délégué (France, Proche-Orient, Espagne, etc.), c'est à ce représentant qu'il incombe de décider, d'accord avec les Autorités locales et les Autorités consulaires ou diplomatiques du pays où le requérant voudrait se rendre, si le titre de voyage du CICR peut lui être accordé. Pour les autres pays ¹, c'est l'Agence qui délivre les documents et prolonge la validité de ceux qui arrivent à échéance avant que les détenteurs aient pu se rendre à destination.

Avant l'établissement du titre, chaque cas est pointé dans le fichier général. Toute demande est strictement examinée ; pour être admise, elle doit s'accompagner :

- 1) de l'autorisation d'entrée, soit en lettre originale, soit en photocopie, délivrée par l'Autorité consulaire du pays d'accueil ;
- 2) d'une pièce émanant de l'Autorité judiciaire ou de police du pays de résidence, attestant que rien ne s'oppose au départ du requérant, et que celui-ci est honorablement connu.

Une fiche est alors établie au nom de l'intéressé. Cette fiche porte l'indication des pièces justificatives présentées à l'appui de la demande et le numéro du titre de voyage ; elle est ensuite classée par ordre alphabétique dans les archives du CICR.

En 1950, l'Agence a délivré 526 titres de voyage et en a prolongé 326.

PHOTOCOPIE

Le travail de transmission de listes et d'informations très nombreuses, serait impossible sans l'aide, depuis 1939, d'un Service de photocopie. L'ampleur que revêt encore ce service

¹ Il en est ainsi notamment pour l'Italie. Comme il est dit, d'autre part (page 44), le Bureau de liaison du CICR à Rome a été fermé le 30 juin 1950. Depuis lors, c'est à Genève même que sont établis les titres de voyage des personnes qui ne peuvent obtenir de documents du Gouvernement italien.

peut s'estimer d'après les chiffres suivants, établis pour l'année 1950, tant pour l'envoi à l'extérieur que pour l'usage du CICR lui-même et de ses services.

Ont été photocopiés 16.071 documents de toute nature, se répartissant ainsi, selon leur destination :

Présidence - Comité - Affaires générales	187
Division exécutive	662
Division administrative	292
Finances	944
Service médical - Service pharmaceutique - Service des invalides	1.129
Service secours	139
Agence	2.186
Enfants grecs	10.283
Divers	249
Total	<u>16.071</u>

Le prix de revient des photocopies exécutées dans l'atelier de l'Agence demeure très inférieur à celui du commerce, d'où économie substantielle pour le CICR.

INSTALLATION ET LOCAUX

A la fin de janvier 1949, les fichiers et les archives de l'Agence, rassemblés au Palais du Conseil Général depuis la fin de la guerre, avaient été transportés à Pregny et logés provisoirement dans des baraques militaires. La construction du nouveau bâtiment des archives fut achevée en avril 1950. Le 28 août, commença le déménagement des documents de l'Agence et leur installation dans des locaux spacieux, équipés à neuf. Quatre semaines plus tard, la mise en place était achevée.

VISITES

Comme chaque année, l'Agence a reçu la visite de nombreux représentants de Croix-Rouges nationales.

Sur l'invitation du CICR, M^{me} Vuksanovic, chef du Bureau d'Information de la Croix-Rouge yougoslave, a fait un stage

de deux semaines dans les différents services de l'Agence et s'est familiarisée avec les méthodes de travail.

Parmi les visiteurs, citons en particulier les membres d'une commission du Conseil national suisse, en février ; un groupe d'infirmières originaires d'une dizaine de pays, en mai ; une importante délégation de juristes internationaux ; d'anciens combattants français et belges ; des élèves de l'Ecole sociale de Genève ; 90 délégués de l'Association suisse des Services complémentaires féminins, en septembre ; près de 2.000 jeunes gens appartenant à divers centres d'apprentissage français, venus sous la conduite de leurs moniteurs ; une délégation de l'Etat-Major de l'Armée suisse, présidée par le colonel Cuénoud, qui examina sur place, pendant deux jours, le système de documentation de l'Agence.

A cette énumération, il convient d'ajouter enfin de très nombreux visiteurs individuels, venus de toutes les parties du monde, et dont beaucoup furent vivement intéressés de reconnaître les documents qui se rapportaient à leur propre captivité, ou à celle de parents ou d'amis.
